



déclaration de contrat de prêt

Par **S.jov**, le **11/02/2021** à **14:02**

Bonjour,

Un contrat de prêt (cerfa 2062) doit être effectué.

Je voulais savoir si le créancier et le débiteur devait tout les deux envoyer le cerfa 2062 au centre des impôts ou si un seul des deux était suffisant? et à partir de quel moment l'envoyer : l'année de la déclaration (si possible) ou l'année suivante?

Cordialement,

Par **john12**, le **11/02/2021** à **18:07**

Bonsoir,

En l'absence d'intermédiaire, il appartient au débiteur de déclarer le prêt sur l'imprimé 2062, en même temps que la déclaration de revenus ou la déclaration de résultats si le débiteur est un professionnel. Ces informations figurent au verso de l'imprimé dont le lien est le suivant :

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/2062/2020/2062_3165.pdf

Cdt

Par **S.jov**, le **11/02/2021** à **19:26**

Bonsoir,

je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement,